

Légaliser le cannabis ? Une mauvaise idée. La preuve par le Canada



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 23 novembre 2023

Source [Boulevard Voltaire] : Une [toute récente étude](#) (D. Miran et coll., JAMA Network open) a été réalisée au Canada, où le cannabis a été légalisé il y a cinq ans. « *Cannabis récréatif* », disent ceux qui feignent d'ignorer que la « récré » peut tourner au drame. Les résultats de l'expérience canadienne sont sans appel. Les hospitalisations liées à la consommation de cannabis ont été multipliées par deux, alors que 25% des canadiens déclarent avoir consommé du cannabis au cours des douze derniers mois ; un tiers d'entre eux à raison d'au moins trois fois par semaine, installant leur imprégnation permanente par le THC, qui persiste très longtemps dans l'organisme. Ces chiffres rejoignent ceux du Colorado et de l'État de Washington. Une telle augmentation des hospitalisations est rapportée dans une étude Américaine pour la Californie, l'Oregon, l'État de Washington. Exit donc l'argument d'une absence d'augmentation de la consommation ; exit l'argument de l'innocuité. Les effets de la légalisation du cannabis à l'étranger apportent des arguments supplémentaires pour nous en prémunir.

La schizophrénie coûte cher à la nation

En France, des idéologues politisés sont aux « manettes » de l'addictologie et tétanisent les praticiens sérieux de cette discipline au point qu'ils s'abstiennent de les contredire, pour ne pas être voués aux gémonies et par souci de tranquillité, sachant de plus que les médias ne répercuteront pas leurs propos ou les déformeront.

Parmi les divers diktats que ces addictologues politisés ont imposé, arrêtons-nous à celui concernant les relations entre la consommation du cannabis dont ils réclament la légalisation et la survenue de cette maladie grave qu'est la schizophrénie. Une affection qui engendre un drame personnel, familial, sanitaire et social. Elle affecte [en France 650.000 de nos concitoyens](#) (1% de la population) ; elle coûte très cher à la nation en matière d'hospitalisations, de médicaments, d'improductivité et d'assistance sociale. Si ces addictologues à contre-emploi admettaient que [15% des cas de schizophrénies sont liés à la consommation de cannabis](#), responsable en France de près de 100.000 cas de cette affection, cela annihilerait leur projet de légaliser cette drogue.

La France est la nation européenne qui en consomme le plus. Or la dangerosité du [cannabis](#) s'accroît : la concentration en THC s'est accrue d'un facteur 7 en 40 ans. Sa consommation commence de plus en plus tôt (dès la cinquième au Collège). Son THC s'abat sur un cerveau en pleine phase de maturation (12 à 24 ans). Il laisse perdurer des synapses (interfaces entre deux neurones) qui n'étaient pas mobilisées par une fonction, lesquelles deviendront des voies neuronales empruntées par les troubles délirants et hallucinatoires. Il élague des synapses qui participaient à des fonctions, produisant alors des amputations cognitives avec involution de l'intelligence : ce sont les manifestations principales de la schizophrénie. Ces 100.000 cas de schizophrénie recrutés par le cannabis sont passés inaperçus à ces addictologues aveugles, estimant qu'il n'y a pas d'augmentation perceptible du nombre de schizophrènes dans notre pays alors que la consommation de cannabis s'est envolée. Pourtant, sur les 650.000 schizophrènes attendus, seuls [300.000 d'entre eux sont diagnostiqués](#) et traités. Que font-ils des 350.000 qui manquent à l'appel ? C'est dans le vivier des sujets incarcérés et des marginaux de la rue qu'ils devraient chercher ces schizophrènes dont ils n'ont pas vu croître le nombre.

[Lire la suite](#)

